

Note technique

Procédures d'affectation 2018 POST 3^e - POST CAP et 1^{re} Technologique

- Pour les élèves souhaitant entrer dans l'Académie de Clermont-Ferrand
- Pour les élèves scolarisés dans une MFR, un CFA ou par le biais du CNED

Note :

Pour les demandes de passerelle de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle (et inversement) : se reporter à la note technique disponible sur le site du Rectorat :

<http://www.ac-clermont.fr> - Rubrique « Orientation » puis « Affectations et Inscriptions »

● FORMATIONS CONCERNEES

La saisie des vœux pour les élèves qui sollicitent une affectation dans l'Académie de Clermont-Ferrand dans les formations ci-dessous doit être réalisée dans l'application AFFELNET LYCEE par l'établissement d'origine de l'élève.

Formations concernées	Etablissements concernés
2 ^{de} GT	<ul style="list-style-type: none">- Etablissements publics de l'EN- Etablissements publics de l'enseignement agricole- Lycées privés de l'enseignement agricole- Lycées privés sous contrat EN des départements de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme
2 ^{de} professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Etablissements publics de l'EN- Etablissements publics de l'enseignement agricole- Lycées privés de l'enseignement agricole (hors MFR)
1 ^{re} année de CAP	<ul style="list-style-type: none">- Etablissements publics de l'EN- Etablissements publics de l'enseignement agricole- Lycées privés de l'enseignement agricole (hors MFR)
1 ^{re} Technologique	<ul style="list-style-type: none">- Etablissements publics de l'EN- Le lycée agricole G. Pompidou d'Aurillac pour la 1^{re} STL

Pour plus d'informations, voir le détail des formations sur le site du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand : <http://www.ac-clermont.fr> rubrique « Orientation » puis « Affectations et inscriptions ».

● DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de demande d'affectation sont téléchargeables sur le site du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand :

Pour le Post 3^e
http://www.ac-clermont.fr Rubrique « Orientation » puis « Affectations et Inscriptions » / Pour les collégiens
Pour le Post CAP et les 1^{res} technologiques
http://www.ac-clermont.fr Rubrique « Orientation » puis « Affectations et Inscriptions » / Pour les lycéens

L'ensemble des procédures d'affectation est également disponible sur ce site.

● **SAISIE DES CANDIDATURES DANS AFFELNET LYCEE DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND**

- L'application Affelnet Lycée qui gère l'affectation pour l'ensemble de ces niveaux sera ouverte du 22 mai au 15 juin 2018 – midi

- **Demande de mot de passe :**

L'accès à AFFELNET LYCEE est soumis à l'obtention préalable d'un identifiant de connexion à demander à compter de la date d'ouverture du serveur et **jusqu'au 12 juin 2018** – 17 heures dernier délai à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-clermont.fr/affelnet-lycee-saisiesimple>

➤ Lors de la 1^{ère} connexion, cliquer directement sur l'onglet **S'inscrire**

En retour, deux courriels simultanés vous seront transmis : le premier vous informe que votre demande a bien été prise en compte, le second avec votre mot de passe.

Si votre demande d'inscription est refusée, vous recevrez un message électronique.

Attention : Conservez votre mot de passe, il vous servira aussi pour la consultation des résultats.

Pour les élèves du palier 3^e

- En cas de déménagement, la nouvelle adresse et la zone géographique correspondante doivent être saisies par le collège d'origine.
La zone géographique, qui détermine le lycée de secteur de l'élève (pour ceux qui demandent une 2^{de}GT), doit être indiquée avec précision (se reporter à l'arrêté de sectorisation sur le site internet de la DSDEN concernée).
Si le code zone géographique ne peut pas être renseigné, nous vous rappelons que :

- Le code 00000000 « non défini » est à utiliser pour les élèves qui vont habiter l'académie de Clermont-Ferrand mais qui ne disposent pas encore de leur adresse officielle. Un courrier explicatif sera adressé à la DSDEN concernée en sus de la saisie effectuée dans AFFELNET **avant le 15 juin 2018**.
- Le code 99999999 « Hors académie » est à utiliser pour les élèves qui habiteront toujours dans un département hors académie à la rentrée.

- **Les demandes de dérogation** ne concernent que les 2^{des} GT génériques dispensant des enseignements courants (PAM sans note - voir annexe 2A sur le site du rectorat). La demande et le motif de dérogation doivent être précisés sur le dossier de demande d'affectation Post 3^e de l'académie de Clermont-Ferrand (à télécharger sur le site du Rectorat). Un seul motif de dérogation sera pris en compte.
- **Quelques sections ont un mode de recrutement particulier qui nécessite une prise de contact en amont, avec l'établissement demandé :**
 - 2^{de} Bac pro Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin - EPLEFPA des Combrailles – site de Saint-Gervais d'Auvergne (tél : 04.73.85.72.84)
 - 2^{de} Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique – LEGTA Georges Sand – Yssingaux (tél : 04.71.65.70.50)
 - 2^{de} Bac pro Technicien conseil vente en animalerie - EPLEFPA des Combrailles – site de Pontaumur (tél : 04.73.79.91.04)

- 2^{de} Bac pro Maintenance des équipements industriels /Marine – Lycée La Fayette - Clermont-Ferrand (tél : 04 73 28 08 08)
- 1^{ère} année de CAP Palefrenier soigneur – LEGTA G. Sand d'Yssingeaux (tél 04.71.65.70.50)
- 2^{de} BACHIBAC - Lycée Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand (tél : 04.73.92.66.10)
- 2^{de} ABIBAC - Lycée Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand (tél : 04.73.92.66.10)
- 2^{de} BACHIBAC au Lycée Mme de Staël de Montluçon (tél : 04 70 09 79 00)
- 2^{de} GT Internationale au Lycée Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand (tél 04.73.92.66.10)
- 2^{de} GT des Talents au Lycée A. Brugière de Clermont-Ferrand (tél 04.73.24.64.16)
- Les 2^{dés} GT sections sportives (cf. annexe 2A)
- Les 2^{dés} GT des lycées de l'enseignement privé sous contrat des départements de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme (cf. annexes 2A et 16A)
- Les formations dans les lycées privés de l'enseignement agricole (cf. annexes 2A - 2B et 16A).

Pour une première information, se reporter à l'annexe 10 sur le site du Rectorat.

- **Sections européennes :**

L'affectation en section européenne n'est pas gérée par Affelnet Lycée mais relève de la compétence des établissements. Les dossiers de candidatures sont à retirer sur le site du Rectorat de Clermont-Ferrand : <http://www.ac-clermont.fr> rubrique « Orientation » puis « Affectations et inscriptions ». Ils doivent être transmis à l'établissement d'origine avant le 31 mai 2018. L'établissement d'origine complète le dossier, calcule le barème de l'élève et transmet ces éléments via l'annexe 3B (téléchargeable sur le site du Rectorat de Clermont-Fd) avant le 18 juin 2018 au(x) lycée(s) demandé(s).

- **Elève boursier**

Pour les élèves qui sont boursiers au collège, les établissements d'origine devront mentionner cette information sur la copie du compte rendu de saisie qui doit être transmise à la DSDEN du 1^{er} vœu avant le 15 juin 2018.

- **Saisie manuelle des résultats scolaires**

- Saisie du degré de maîtrise dans les 8 compétences du socle commun figurant dans le bilan de fin de cycle 4 ;
- Saisie de la moyenne des points pour chaque discipline, calculée au préalable à partir des bilans périodiques de l'élève (convertir les notes de chaque bilan périodique en points puis faire la moyenne des points).

Les notes sont converties selon la règle suivante pour chaque bilan périodique :

Notes par discipline	Groupe de niveau	Nombre de points
0 < Note < 5	Groupe 1	3 points
5 ≤ Note < 10	Groupe 2	8 points
10 ≤ Note < 15	Groupe 3	13 points
15 ≤ Note ≤ 20	Groupe 4	16 points

Exemple : d'un élève ayant une note de français de :

- 18 au 1^{er} trimestre correspondant à 16 points
- 13.5 au 2^{ème} trimestre correspondant à 13 points
- 11 au 3^{ème} trimestre correspondant à 13 points

La moyenne des points à saisir pour le français est de 14 (16+13+13) /3

Les notes de toutes les disciplines doivent être saisies y compris celles avec la mention « NN » sinon, les notes non saisies sont remplacées automatiquement par la moyenne des autres notes.

Pour les élèves du palier 2^{de}

Les notes prises en compte sont celles de l'année en cours.

● TRANSMISSION DU DOSSIER PAPIER DE L'ÉLÈVE ET DU COMPTE RENDU DE SAISIE

Niveaux	Compte rendu de saisie	Dossier de demande d'affectation
Post 3 ^e Post CAP 1 ^{re} technologique	- Un double du compte rendu de saisie sera transmis à la DSDEN dont relève l'établissement demandé avant le 15 juin 2018 . - Pour les élèves boursiers au collège, la mention « Boursier » sera ajoutée par l'établissement sur ce document	Ce dossier sera envoyé à l'établissement où l'élève est affecté à partir du 29/06/2018.

● RESULTATS

La consultation des résultats de l'affectation sera accessible dès le 29 juin 2018-18 heures à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-clermont.fr/affelnet-lycee-resultatsetab>

Attention : Pour entrer de nouveau dans l'application : saisir votre RNE puis le mot de passe qui vous a été attribué pour la saisie.

● INSCRIPTION EN ÉTABLISSEMENT

	Date d'inscription
POST 3 ^e POST CAP 1 ^{re} Technologique	Jusqu'au 6 juillet 2018 - midi

● **PERSONNES RESSOURCES**

Coordonnées des Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) et du Rectorat			
DSDEN de l'Allier (03)	Laure MARQUET CASSAGNE IEN-IO de l'Allier	☎ 04 70 48 02 17	Château de Bellevue Rue Aristide Briand – CS 80097 03403 Yzeure cedex iio03@ac-clermont.fr
DSDEN du Cantal (15)	David BARGEON IEN-IO du Cantal	☎ 04 71 43 44 16	11, place de la paix 15012 Aurillac cedex secr-iio-ia15@ac-clermont.fr
DSDEN de la Haute- Loire (43)	Madiha HADI IEN-IO de la Haute- Loire	☎ 04 71 04 57 30	7 Rue de l'Ecole Normale BP 80349 Vals-Près Le Puy 43012 Le Puy-en-Velay cedex sio43@ac-clermont.fr
DSDEN du Puy-de- Dôme (63)	Laurent DUBIEN IEN-IO du Puy-de- Dôme	☎ 04 73 60 99 38	Cité administrative Rue Pélissier 63034 Clermont-Ferrand cedex 1 iio63@ac-clermont.fr
Rectorat - SAIO	Dominique DAIN	☎ 04 73 99 35 92	3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 Ce.saio@ac-clermont.fr

Pour plus d'informations, consultez nos sites internet :

<http://affectation-auvergne.fr>

<http://www.ac-clermont.fr> rubrique « **Orientation** » puis « **Affectations et inscriptions** »